Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1251

Rubrik: Vaud : formation des maîtres

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

●●●

veloppement, et lorsque développement il y a, elle s'abstient de le traiter. Lors de son dernier congrès, le parti socialiste genevois n'est pas entré en matière sur la troisième question posée aux citoyennes et aux citoyens: au cas où les deux projets – pont et tunnel – sont acceptés, lequel des deux a votre préférence? On ne choisit pas entre la peste et le choléra.

Mythe passéiste

Partisans et adversaires de la traversée partagent le même refus de la ville, la peur de la ville qui s'alimente au mythe de la ruralité helvétique. Ne pas prendre en compte le développement urbain inévitablement induit par un pont, c'est ignorer la ville. Se cramponner à l'aspect actuel de la rade, paysage urbain créé par la Genève bancaire et touristique du siècle passé et non environnement naturel, c'est cristalliser toutes les peurs à l'égard de la ville au nom d'une campagne idéalisée.

Refuser de jeter un pont sur le Petit Lac, tout comme s'abstenir d'intégrer le projet dans un plan urbanistique, c'est méconnaître le génie propre de Genève, une ville autour de l'eau, rivière (l'Arve), fleuve (le Rhône), lac, une ville de rives, de ponts, de ports. C'est poursuivre le développement de cette ville dans la cuvette des brumes et des brouillards le long de l'autoroute de contournement. Alors qu'il serait souhaitable de diriger l'extension de l'agglomération vers les pentes douces qui entourent le Petit Lac.

La ville n'est ni une addition d'immeubles reliés par un réseau de transports publics, comme le pense la gauche, ni un jeu de Monopoly comme le souhaite la droite.

Si Paris valait une messe, Genève vaut bien un pont. ■

Daniel Marco

VAUD – FORMATION DES MAÎTRES –

Un projet chewing-gum

Les futures Hautes écoles pédagogiques vont se mettre en place. Premier constat: dans le domaine de la formation des maîtres, contrairement aux HES, il n'y aura pas de HEP romande. 2e constat: les pressions politiques poussent au plus petit dénominateur commun. Analyse du projet vaudois, en consultation jusqu'à fin avril.

REPÈRES

Thèses relatives à la promotion des Hautes Écoles Pédagogiques, CDIP, Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, dossier 24, Berne 1993.

UN TRAIN DE RÉFORMES

La loi en consultation s'inscrit dans la réforme EVM (Ecole vaudoise en mutation), elle est tributaire de la nouvelle Ordonnance sur les maturités (les première maturités nouvelles seront délivrées en 2003 au plus tard) et tend à jeter les bases d'un système de formation de niveau tertiaire pour les futurs enseignants, que la plupart des pays européens connaissent déjà.

(*vb*) Le calendrier est serré: un mois et demi de mise en consultation pour l'avant-projet de Loi sur la Haute école pédagogique vaudoise (HEP-VD). On est pressé. Le canton n'avait encore aucune base légale concernant la formation des maîtres! Il aura donc fallu la Loi sur la HEP pour la formaliser, des classes enfantines aux secondaires, et pour pousser à une coordination intercantonale. Les diplômes romands doivent en effet s'inscrire dans un Accord intercantonal de reconnaissance mutuelle. Mais si les diplômes permettront d'enseigner dans les autres cantons, les voies de formation resteront tributaires des traditions pédagogiques et historiques cantonales. Trois cantons proches parviennent pourtant à se concerter sur une HEP commune: Berne, Jura, Neuchâtel (d'ores et déjà Bejune), Fribourg et Valais vont peut-être s'unir. Quant à Genève, le canton le plus près des desseins eurocompatibles, il possède un système de formation extrêmement exigeant, où même les maîtres primaires vont se former à l'Université.

Le métier d'enseignant voit son niveau s'élever partout, c'est là d'ailleurs le constat de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) dont les *24 Thèses sur les HEP* (voir marge) constituent le canevas de base de ce type de haute école.

Les HEP sont en quelque sorte une appellation contrôlée. Il s'agira de regrouper les Centres de formation existants, parfois même on bricolera, économies budgétaires exigent. Dans le canton de Vaud, si l'on se réfère au système de formation actuelle, on voit que les quelques nouveautés inscrites dans le projet de loi ne font pas une révolution, mais il y a tellement de contraintes! D'ores et déjà les syndicats d'enseignants regroupant la profession des maîtres d'enfantine aux maîtres de gymnase, et qui se plaignent de n'avoir pas été consultés lors de l'élaboration du projet, ne le trouvent pas assez audacieux ou même s'opposent à certaines de ses modalités.

Malléable

Plutôt timoré, effectivement, le texte de loi semble avoir été rédigé pour ne pas heurter les tenants de la tradition, qui attrapent des boutons chaque fois qu'on parle de réformer l'école vaudoise. Echaudés par l'expérience de 1991 (le Grand Conseil refusait d'entrer en matière sur le projet de Loi sur la formation des maîtres), les concepteurs ont dû se dire: on n'est jamais trop prudents. Seul espoir pour ceux qui voulaient aller plus loin, le flou qui émane de l'avant-projet lui permettra d'évoluer, grâce aux règlements d'application.

Les pères de la future loi (directeurs d'établissements de formation et le chef du service de l'enseignement secondaire supérieur/DIP) se défendent d'une absence de regard

●●●

visionnaire en s'abritant derrière le couac de 1991. Cette attitude recouvre aussi une défense des positions acquises. Ainsi, alors que le projet initial prévoyait un directeur de la HEP, on y a finalement renoncé. Peur de bousculer les baronnies en place dans le fief de la formation vaudoise.

Esprit scientifique

Les HEP sont de niveau universitaire. Ce qui postule une théorisation des savoir-faire, une immersion dans les acquis des sciences de l'éducation, soit «la dimension spécifique de l'esprit scientifique, avec toute l'ambition liée au terme de Haute Ecole». (CDIP, thèse no. 7). A ce sujet, les synergies avec l'Université sont jugées insuffisantes par les syndicats d'enseignants.

En ce qui concerne le titre d'accession à la HEP, outre la maturité académique, le projet s'achemine vers une autre voie moins exigeante, la future maturité spécialisée vaudoise, option socio-pédagogique, pour les élèves de la voie diplôme (EDD), qui fournit actuellement le 60% des étudiants de l'Ecole normale. Cette option est contestée par ceux qui craignent une formation au rabais, choisie précocément et ne débouchant que sur l'Ecole normale.

Sur la structure de la formation des maîtres en deux grands centres (voir encadré), les critiques des enseignants se résument ainsi: on risque d'entériner deux voies bien séparées et étanches, créant ainsi deux types de cultures d'école, dans une même HEP, l'une enfantine/primaire d'une part et l'autre 5e/9e d'autre part. Alors que bien des étudiants ne savent pas d'entrée de jeu si l'enseignement primaire ou le secondaire leur conviendra le mieux. La nouvelle loi «bétonne» l'acquis actuel, les barrières entre les brevets primaire et secondaire d'un côté et les maîtres licenciés de l'Université de l'autre, disent les critiques.

Les enseignants craignent que l'on rende la filière primaire plus étanche qu'aujourd'hui, en empêchant les instituteurs d'accéder au secondaire inférieur, auquel ils ont accès aujourd'hui.

En toile de fond: la polarisation entre certains notables de l'éducation vaudoise, accusés en coulisses de véhiculer une image d'Epinal de l'école et les tenants d'une intégration vers l'Université et les sciences de l'éducation. Tout cela ressemble fort à une querelle des Anciens et des Modernes. ■

HEP: ce qu'il y a de neuf

(*vb*) Un seul brevet pour les maîtres primaires et enfantines, dont la formation passe de 2 à 3 ans; le même centre de formation (avec deux sections, dont une à créer) pour les maîtres secondaires ayant une licence universitaire et les maîtres ayant un brevet (ex Ecole normale + formation complémentaire), ainsi que pour les maîtres de dessin, musique, travaux manuels, éducation physique. Les maîtres secondaires brevetés devraient pouvoir acquérir certaines unités de formation à l'Université. Le Centre de formation et de recherche en enseignement spécialisé, qui forme les maîtres pour les établissements fréquentés par les élèves suivis par l'AI, formera aussi les maîtres des classes de développement (élèves en difficulté psychosociale). Les autres centres de recherche et de perfectionnement existants sont mieux mis à contribution, en particulier pour la formation continue et certaines formations spécifiques. Les stages dans les classes sont pour leur part plus importants, en fin de formation. Une meilleure connaissance du monde professionnel sera aussi exigée des futurs maîtres, dans les niveaux correspondants.

La future loi prévoit que l'on ancre davantage l'éducation à la santé et la prévention des toxicomanies. Il est en outre intéressant de voir confirmé le rôle de l'école dans la transmission des valeurs communes. On parle de «promouvoir auprès des élèves un comportement sain en incitant chacun à assumer sa responsabilité personnelle et sociale». Les maîtres recevront en outre une formation spéciale pour les aider à mieux intégrer des élèves d'autres cultures, dans les classes d'accueil déjà existantes.

En ce qui concerne la formation continue, un système d'unités capitalisables permet une certaine mobilité professionnelle.

MÉDIAS

Oslobodjenje (Libération), le quotidien indépendant qui a paru durant tout le siège de Sarajevo, est menacé. Le *TagesAnzeiger* a donné les moyens de publier dix numéros et invite ses lecteurs à contribuer au maintien de ce journal. Un numéro de compte de chèques postaux a été indiqué.

La soirée de la Télévision suisse de langue allemande qui a présenté, tard, un film sur une actrice suisse de films pornographiques, avait commencé, à 20 heures, par une émission de variété populaire consacrée aux dialectes alémaniques. Un des présentateurs était Patrick Rohr, dont le dialecte du Haut-Valais choque certains téléspectateurs qui ont de la peine à le comprendre et qui se plaignent. A une question posée par téléphone, c'est précisément le Haut-valaisan qui l'a emporté sur les autres patoisants concurrents. Combien y aurait-il de téléspectateurs si cette émission était présentée, sous-titrée, par la Télévision romande?

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy (jpb)
François Brutsch (fb)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Daniel Marco (dm)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Jean-Christian Lambelet
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Françoise Gavillet
Secrétariat:
Murielle Gay-Crosier Marciano
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
85 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9